



DEPARTEMENT DU
PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE CARVIN

VILLE DE LIBERCOURT
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS ET DES DECISIONS

DELIBÉRATION N° 2025/03

OBJET : RAPPORT DE SUIVI RELATIF AU CONTROLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE LA SAEM « TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX » POUR LES EXERCICES 2016 A 2021

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-sept du mois de Février à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Daniel MACIEJASZ, Maire, à la salle Simone de Beauvoir, en suite d'une convocation du 20 Février 2025 affichée à la porte principale de la Mairie.

Etaient présents :

Daniel MACIEJASZ - Alain COTTIGNIES - Karima BOURAHLI - Daniel KANIA - Françoise LAGACHE - Patrick HELLER - Emilie BOSSEMAN - Christian CONDETTE - Maria DOS REIS - Monique CAULIER - Lydie RUSINEK - Jean-Marie DERUELLE - Véronique MORTKA - Rachid DERROUCHE - Valérie INVERSIN - Anne-Sophie OSINSKI - Mélissa DEMERVAL - Pauline DETOURNAY - Alice MOCHEZ-HUYS - Mathilde BETRAMS - Alexis LEGRAND - Aïcha BOULOUIZ-LEMBA - Sébastien HOGUET

Etaient excusés :

Madame Corinne DUTEMPLE qui a donné procuration à Madame Valérie INVERSIN
Monsieur Nicolas COUSSEMENT qui a donné procuration à Madame Mélissa DEMERVAL

Etaient absents :

Monsieur André RUCHOT
Monsieur Bruno DESRUMAUX

Madame Mélissa DEMERVAL est élue secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

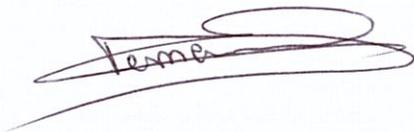
Le conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code des Juridictions Financières,
- Vu la délibération n°2023/61 du 28 Septembre 2023 validant le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes, sur le contrôle de la gestion de la SAEM TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX au cours de exercices 2016 à 2021,

Après avis favorable de la Commission « Finances – Ressources Humaines - Jumelage » qui s'est réunie le 19 Février 2025, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité, soit 25 voix**, prend acte de la communication du rapport de suivi relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la société anonyme d'économie mixte « TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX » concernant les exercices 2016 à 2021 repris en annexe 1.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

La secrétaire de séance
Madame Mélissa DEMERVAL



Date de publication : - 7 MARS 2025

Pour extrait certifié conforme,

LIBERCOURT, le ... 7. MARS 2025

Le Maire,

Daniel MACIEJASZ

